**Des peines plus lourdes pour les actes de violence contre les agents pénitentiaires**

Les agressions et actes de violence à l'encontre du personnel pénitentiaire seront punis plus sévèrement. La loi portant des dispositions diverses indique que les peines maximales pourront être doublées, le maximum étant fixé à 5 ans.

 Le gouvernement a pris cette décision à la suite du drame dont a été victime le membre du personnel de la STIB et des événements récents survenus dans les prisons et dont a été victime le personnel pénitentiaire. Les modifications législatives nécessaires dans le Code pénal ont été approuvées. Par cette mesure, le gouvernement espère diminuer les agressions dans les transports publics et les prisons.